

## COMITÉ RÉGIONAL SUR LES SERVICES PHARMACEUTIQUES (CRSP)

Procès-verbal de l'assemblée générale du Comité régional sur les services pharmaceutiques  
tenue le 12 octobre 2016

### 1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, M<sup>me</sup> Cynthia Paradis, présidente, procède à l'ouverture de la rencontre.

### 2. Définition du CRSP

La présidente explique la définition du comité et fait la présentation de tous les membres.

### 3. Bilan des dernières années

#### Ordonnances collectives :

M<sup>me</sup> Paradis explique que moins d'ordonnances collectives ont été élaborées depuis la mise en pratique de la Loi 41.

#### Objectifs CRSP :

M<sup>me</sup> Paradis indique qu'il y a eu une révision des règlements des CRSP. Les mandats sont maintenant d'une durée de 4 ans avec des élections ou cooptations aux 2 ans. Elle précise qu'aucune mention n'a été apportée quant à la représentativité de chaque territoire pour une région.

### 4. Élections à venir

M<sup>me</sup> Cynthia Paradis informe les participants que 3 postes seront à combler.

### 5. Moyens de communication avec les pharmaciens du Bas-Saint-Laurent

Madame Paradis mentionne qu'un courriel pour le CRSP a été mis en place. Celui-ci sera transférable d'une personne à l'autre, donc même si les membres changent, les communications seront toujours dirigées vers les membres en vigueur. De plus, la présidente souligne que les courriels seront dorénavant le moyen de communication privilégié. Les pharmaciens sur place sont invités à inscrire leurs coordonnées sur la liste afin de mettre à jour les informations de chacun.

## 6. Formulaire de médicaments du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Le comité de pharmacologie travaille le formulaire de médicaments. La date prévue d'adoption est le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Les pharmaciens communautaires seront avisés par Mme Cynthia Paradis du CRSP du déploiement du nouveau formulaire.

M. François Paradis avise que les IPP ont des substitutions automatiques, donc à la sortie, il est adéquat de retourner avec la médication antérieure.

Traitement cancer du sein : IDEM pour chaque région.

## 7. Reprise des formations accréditées du 16 septembre

Considérant que l'assemblée générale du 16 septembre a été annulée, il est décidé que les formations sont tiendront ultérieurement. Une communication sera transmise par courriel à tous les pharmaciens pour les en informer.

Aussi, dans le but de rejoindre le plus grand nombre de personnes possible, il est proposé de tenir les formations le matin entre 7 h et 8 h 30 et qu'elles soient offertes par visioconférence. À la suite de l'approbation de l'OPQ pour tenir les formations, celles-ci devront être données avant le 31 mars prochain.

## 8. Divers

### 8.1 RSVP-DSQ

Monsieur Pierre-Olivier Blanchette explique son rôle auprès du Réseau de soutien et de valorisation par les pairs du DSQ (RSVP-DSQ), mis en place par le MSSS. Ce réseau est formé de médecins omnipraticiens et spécialistes ainsi que de pharmaciens. Le rôle du comité est d'aider les pairs à utiliser le DSQ de façon optimale. Pour toutes questions ou pour des conseils, les pharmaciens sur place sont invités à communiquer avec M. Blanchette par courriel à l'adresse suivante : [poblanchette@hotmail.com](mailto:poblanchette@hotmail.com).

### 8.2 Attente vis-à-vis le CRSP

Concernant les rencontres des présidents des CRSP, la secrétaire de l'OPQ, M<sup>me</sup> Manon Lambert, mentionne qu'ils tenteront de tenir une réunion 2 fois par année.

M<sup>me</sup> Christine Moreau mentionne qu'il est agréable de recevoir des communications du CRSP comme celle de l'uniformisation des doses de Fragmin<sup>MD</sup>.

Un pharmacien dit avoir de la difficulté à recevoir des formulaires de consentement signés par le patient. Il demande de travailler en collaboration avec les médecins. M<sup>me</sup> Lambert propose que chaque usager de la pharmacie signe un formulaire de consentement, comme dans les GMF. Elle ajoute que cela fait partie du code de déontologie et de la Charte des droits et libertés. Le consentement signé n'aurait pas de durée déterminée, mais le jugement professionnel du pharmacien est conseillé.

## 9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à l'unanimité à 18 h 12, que la séance soit levée.

La présidente,

Le secrétaire,

Cynthia Paradis

Pierre-Olivier Blanchette